

CONDITIONS & REGLEMENT DE FAITES DE LA CAISSE A SAVON (1)

A savoir !

Seules les caisses à savon folkloriques qui respectent ce règlement peuvent participer à la descente.

Cet événement n'est pas une course de vitesse !

La descente est ouverte à tous. Pour les mineurs dès 10 ans accompagnés d'un adulte et/ou à partir de 12 ans avec autorisation parentale.

La descente est placée sous la seule responsabilité des parents des participants si ils sont mineurs et sous votre responsabilité si vous êtes majeurs, particuliers ou personnes morales.

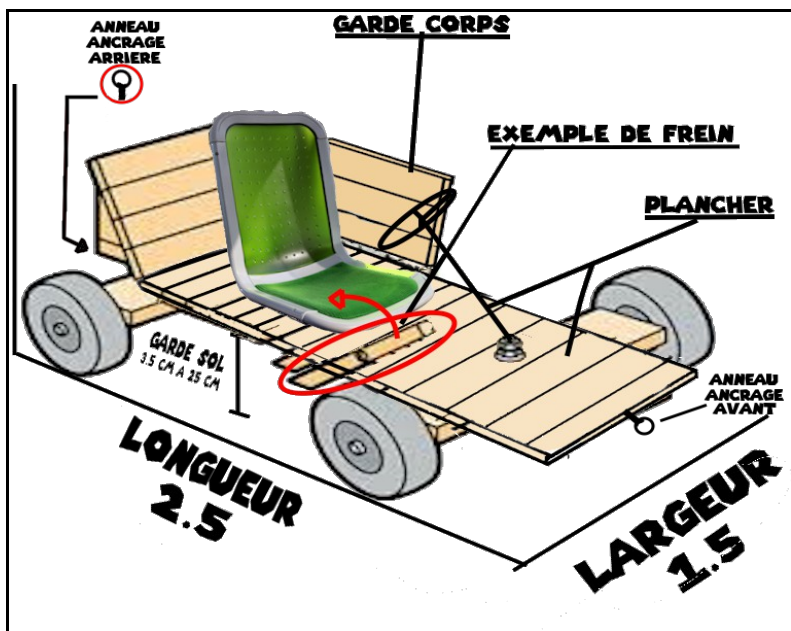
Les organisateurs de l'événement sont seuls habilité à autoriser la participation d'une caisse à savon.

Article 1 : Véhicule

Caisses à Savon

Les caisses à savon sont des véhicules à 4 ou 3 roues sous forme libre (rond, triangle, carrée etc.) sans moteur, sur un châssis et un plancher plein en bois ou en métal **OBLIGATOIRE**. Leur déplacement résulte de l'effet de la gravité (ou d'attraction) terrestre, la caisse étant placée sur une pente. Une poussée est admise pour le départ par l'équipe d'accompagnement qui vous pouvez avoir sur la zone de départ et jusqu'à la limite qui sera indiquée au sol.

Normes techniques à respecter pour l'événement



Longueur maximum : 2,50m (hors toute)

Largeur maximum : (hors toute) 1,5 m

Garde au sol maximum : 25 cm

Garde au sol minimum : (conseillé) 3,5 cm

Roues : Minimum 3

Freinage obligatoire sur 2 roues.

Direction obligatoire volant ou guidon (minimum corde sur deux roues) Corde palonnier conseillée.

Garde corps arrière, gauche et droite et devant.

Veillez à ce que chaque mouvement de la direction se transmette au moins à deux roues.

Poids 70 kg max caisse seule

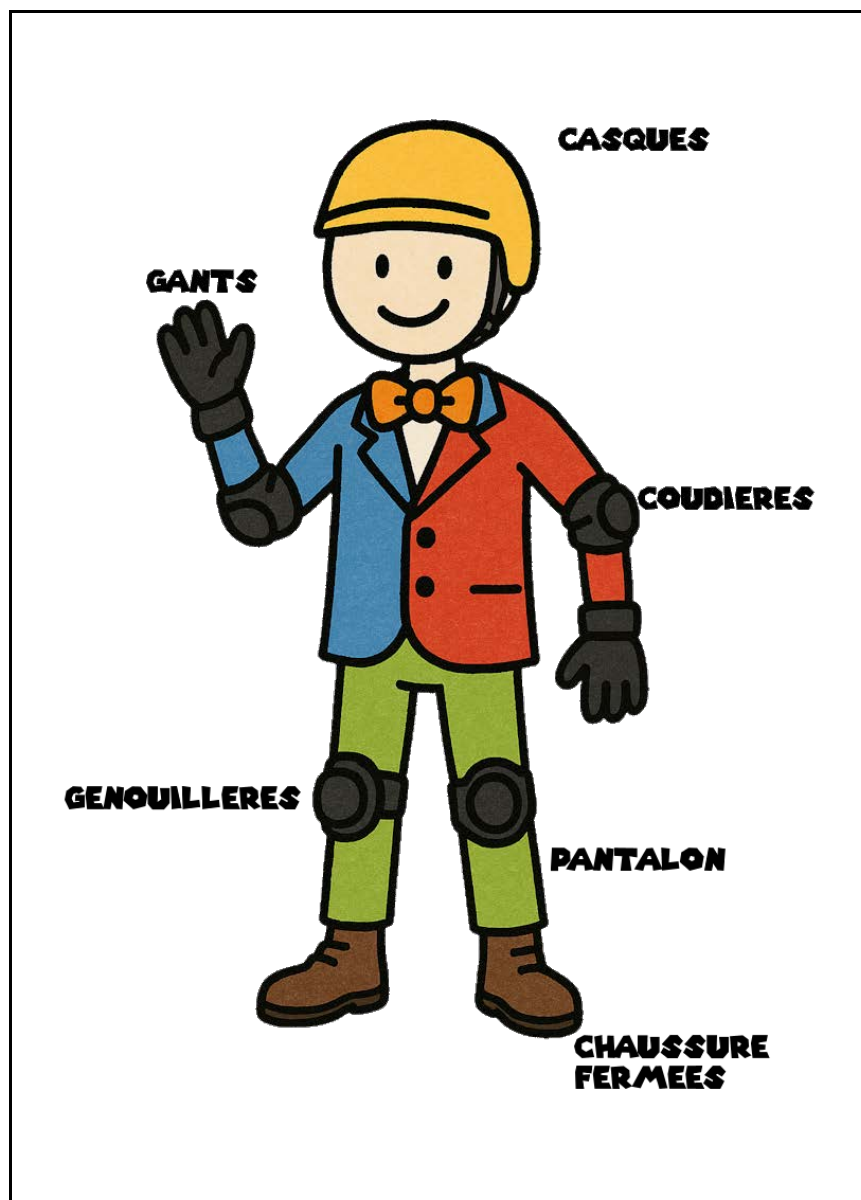
Anneaux d'ancrage avant & arrière obligatoires solidement fixés sur le **CHASSIS.**

! ----2 personnes maximum par caisse à savon--- !

**PROTECTION OBLIGATOIRE POUR
PARTICIPER A LA DESCENTE**

**POUR VOTRE SECURITE
IL EST DEMANDE A TOUTES ET TOUS
D'AVOIR LES EQUIPEMENTS INDICUES
CI-DESSOUS POUR POUVOIR FAIRE LA DESCENTE
LE 5 JUILLET.**

**CASQUES, GANTS, COUDIERES, GENOILLERES
PANTALON (SOUS LE COSTUME) CHAUSSURES
FERMEES (PAS DE CLAQUETTES OU DE CHAUSSURES
OUVERTES)**



-PAS DE SECURITE, PAS DE DESCENTE-

Article 2 : Conception - Construction – Sécurité

Conception - Construction des caisses à savon

- La conception de la caisse doit prévoir une protection frontale et des protections latérales pleines et robustes. (garde corps, côté gauche et droite ainsi que devant)
- La conception de la caisse doit permettre au pilote de quitter facilement le véhicule.
- Le plancher doit être complet sous le pilote. Penser aux enfants s'ils mettent le pied sur la route pendant la descente.
- Les matériaux utilisés ne doivent pas présenter un caractère dangereux pour le pilote et les spectateurs (bords tranchants par exemple, à protéger avec une garniture de caoutchouc ou de plastique).
- Les matériaux présentant des risques d'éclatements sont interdits pour le châssis et la carrosserie.

Article 3 : Protection des pilotes et passagers

Chaque participant doit porter durant la descente :

- Casque et gants obligatoires pour le pilote et le passager.
- Protection corporelle de sécurité conseillée. (pas de short, de robe, pas de claquette, pas de maillot de bain etc. tenue fermée obligeant un pantalon. Vous pouvez porter un costume au dessus.)
- Chaussures fermées obligatoires.
- **Déguisement fortement conseillé** en lien et/ou rapport avec le thème de votre caisse. Le déguisement n'empêche pas les normes vestimentaires précisées précédemment.

Article 4 : Conditions de participation

Vous êtes responsable de votre participation, de la construction et de la fiabilité de votre caisse. Le juré vérifie, le jour de l'événement, les normes obligatoires (**article 1**) vous permettant l'accès à la descente mais ne vérifie pas si votre véhicule peut rouler : il appartient à vous d'être certain que votre caisse est viable à prendre la route ou non, pour une ou deux personnes.

Vous entendez que vous êtes seuls responsables des personnes qui vous accompagnent : que cela soit de votre équipe que des mineurs vous accompagnant et qu'à ce titre, vous devez vous assurer que les enfants sont protégés selon les dites conditions (**article 1**). Les organisateurs et ses partenaires ne sont pas responsables de vos enfants, inscrits ou non.

CONDITIONS & REGLEMENT DE FAITES DE LA CAISSE A SAVON (1)

L'accès à la descente et la validation de votre inscription dépendent de 5 conditions :

- 1 -Le bon respect des normes de sécurité de votre caisse (article 1 et 2)
- 2 -Que les participants sont ceux ou celui/celle ou celles inscrits(tes) sur le formulaire d'inscription. Vous ne pouvez pas vous présenter sous le nom d'une autre personne, même si vous êtes de la même famille.
- 3 -Le bon encaissement de votre inscription.
- 4 -Une inscription faite en bonne et du forme via le formulaire en ligne et/ou version papier le cas échéant et par la présentation du document produit par celui-ci le jour de l'événement.
- 5 -L'âge minimum est de 10 ans (*obligatoirement accompagné d'un adulte*) 12 ans (*pouvant être seul ou à deux dans la caisse mais avec autorisation parentale.*) à 99 ans ! Si l'une ou l'autre de ces conditions n'est pas respectée, l'enfant de 10 ou plus ne pourra pas participer.

Article 5 :

Le Jury

Le jury sera élu et sélectionné le jour de l'événement par tirage au sort. Les membres de celui-ci ne peuvent pas être des **participants**. Le Jury est ouvert à partir de 12 ans jusqu'à 99 ans.

Les critères du jury seront les suivants :

- Tenue de route de la caisse.
- Originalité de la caisse.
- Originalité des déguisements de votre équipe.
- Technique et ingénierie de votre caisse.
- Nombre de pièces intactes sur votre caisse si, toutefois, elle arrive à la fin de la descente.

Article 6 :

-Lots & Récompenses-

Une sélection de récompense sera proposée aux vainqueurs de la descente. Elle n'est pas encore disponible pour le moment mais vous sera communiqué par les réseaux sociaux et/ou au plus tard, le jour de la descente. De plus, ces lots ou ces récompenses pourront être donnés en fonction de certains critères de victoire qui vous seront communiqué en temps voulu. Enfin, ces lots ou ces récompenses pourront être des propositions et des dons des commerçants, artisans, artistes ou associations locales et régionales.

Article 7 :

-Sécurité corporelle-

Pour la descente et pour votre sécurité, les participants(es) doivent porter : gants, genouillères, coudières, pantalon sous le costume et/ou costume fermé, chaussures fermées et solides (pas de claquettes ou de chaussures ouvertes) et un casque. Si vous ne deviez pas avoir cet équipement et/ou une partie, vous assumez seul les potentielles blessures qui pourraient arriver en cas de chutes durant la cascade, son environnement direct et la zone prévue à cet effet.

Article 8 :

Respect & loi(s)

Cet événement se veut **familiale, convivial et dominicale**. Cette ambiance est le cœur de l'événement, souhaitant par ses organisateurs et ses partenaires, un moment de fête et de retrouvailles **célébrant l'été et la bonne humeur**. Aussi, **il ne sera pas toléré**, au travers les caisses, leurs formes, leurs customisations, les costumes et les thèmes exploitant cet événement, tous propos clairs ou sous-entendus portant sujet à : la politique, le négationnisme, la guerre, l'apologie du terrorisme, de l'homophobie ou de toutes discriminations incluant la misogynie, le racisme et la différence. Ne sera pas non plus toléré tout propos ou thèmes visant clairement ou indirectement une personne public ou privé connue ou non par les organisateurs ou d'une manière générale, par la population. Si nous devons juger que votre thème répond à ces points, vous serez refusés à l'accès de cet événement et, selon la gravité du propos ou du constat commun, vous risquez une déclaration ou un dépôt de plainte auprès de la gendarmerie nationale. À bon entendeur...

Article 9 :

Conditions d'annulation & remboursements

Vous pouvez annuler votre inscription à tout moment en écrivant à lesbiellesdubuech@gmail.com en indiquant votre nom et prénom inscrit sur la feuille d'inscription, pour un remboursement totale jusqu'au 5 juin 2025 à 23h59 pour un remboursement total. Passer cette date, plus aucun remboursement ne sera possible. De plus, si votre équipe inscrite devait changer, vous pouvez le faire jusqu'à 48 heures avant l'événement en passant par l'adresse mail ci-dessus. Passer ce délais, vous ne pourrez plus changer d'équipe.

Article 10 :

Média et Communication ⁽²⁾

L'événement va être couvert et animé par **K.T.B RADIO**, en amont, pendant et durant les semaines suivantes après l'événement. Aussi, vous entendez les points suivants :

-A savoir-

K.T.B RADIO est une association à but non lucratif, domiciliée à Serres (05). Son but est de couvrir, de proposer et de mettre à disposition des podcasts et des émissions culturels, artistiques et sociaux d'une manière libre et indépendante, offrant par conséquent ses médias et ses moyens matériels à la portée de tous, personnes morales ou particuliers. Pour les mentions légales, rendez sur www.ktbradio.org. Enfin, K.T.B RADIO ne fait aucun commerce de ses médias, qu'ils soient audio-graphiques ou vidéoludiques/phiques. Aussi, durant l'événement, cette condition ne change pas.

CONDITIONS & REGLEMENT DE FAITES DE LA CAISSE A SAVON (1)

-Votre inscription vous amène à passer devant les micros de **K.T.B RADIO** avant la course, et après la course avec l'emploi de votre nom, prénom et nom de l'équipe que vous avez choisi. Cette/ces interviews peuvent aussi inclure l'équipe qui vous accompagne.

-Votre participation à ces interviews ne tourneront qu'au travers la course, l'événement, la création et la construction de votre caisse, le nom de l'équipe que vous avez choisi etc. En fonction de votre potentielle victoire, vous serez de plus amené à être interviewés.

-Vous entendez que vos enfants (**seulement si ils sont inscrits**) sont susceptibles d'être enregistrés, il n'appartient qu'à vous de le vouloir ou non, dans quel cas, vous pourrez nous l'indiquer quand notre production vous contactera.

-Des caméras seront présentes sur le plateau d'interview ainsi que durant la descente et son arrivée. Vous entendez être filmés pour cette occasion directement ou indirectement.

-Vous avez un droit à l'image comme le veut la loi et les articles suivants :

- [loi du 19 octobre 2020](#) relatif aux enfants de moins de 15 ans.
- [Art. 9 du Code civil](#).

-Une photographe sera présente durant l'événement, pour couvrir celui-ci. Elle sera présente en amont, pendant et jusqu'à la fin de la journée du 5 juillet 2026. Ces photographies font partie du paquet prestataire dont **K.T.B RADIO** est l'exécutant. Ces photographies, enfin, serviront à promouvoir les futures descentes susceptibles d'être organisée par Les Bielles du Buëch et/ou ses partenaires dans l'avenir.

-Enfin, d'autres médias pourront être présents durant l'événement, indépendamment de **K.T.B RADIO** et des Bielles du Buëch et autour desquels nous n'avons aucun pouvoir.

En cochant, (1) j'accepte les présentes conditions de participation et je m'engage à respecter aussi les consignes de sécurité prévues pour vous, celles encadrant, entre autre, les normes obligatoires de votre caisse. Je m'engage à accepter que, malgré les vérifications et autres contrôles qui seront faits par les membres organisateurs quant à la fiabilité de votre caisse, Les Bielles du Buëch et ses partenaires ne peuvent être responsables des risques potentiels, ni ne seront tenus responsable de blessures potentielles, de la destruction de votre caisse durant la descente, avant, pendant et après. **VOUS** entendez participer à cet événement selon les tarifs et les conditions présentes ainsi que les consignes de sécurité qui seront mises à disposition le jour de l'événement, en toute connaissance de cause. (2) Vous autorisez **K.T.B RADIO** à reproduire sur tout support et par tous procédés à diffuser, à titre gratuit et non exclusif, la (ou les) photographie(s) me représentant ainsi que mon témoignage recueillis dans le contexte suivant :

“Faites de la caisse à savon”
événement organisé le dimanche 5 juillet 2026 à Serres par l'association
Les Bielles du Buëch en partenariat avec **K.T.B RADIO** & Le comité des Fêtes de Serres

Que les images et sons pourront être exploitées et utilisées directement sous toute forme et tous supports, intégralement ou par extraits et notamment : presse, livre, supports numériques, exposition, publicité, projection publique, concours, site internet, réseaux sociaux. La présente autorisation est consentie pour le monde entier et sans aucune limite de temps. Le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, et d'utiliser les photographies, vidéos ou captations numériques de la présente, dans tout support ou toute exploitation préjudiciable. Je garantis que ni moi, ni le cas échéant la personne que je représente, n'est liée par un contrat exclusif relatif à l'utilisation de mon image ou de mon nom.

Je signe et j'approuve en écrivant “lu et approuvé”